

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'INFORMATION
ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET FINANCIERES

SERVICE DU PERSONNEL

82/528 du 2/5/1982
DECRET N° /MININFO/PT/DIAF/SP
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1980 de Monsieur OKOU-
La Edouard Roger, Administrateur des Ser-
vices de l'Information,

(I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Gé-
néral des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du
3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires;

(/u le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le Décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires;

(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le Décret n°75/338 du 19 Juillet 1975 fixant le Sta-
tut Commun des cadres des catégories A, B, C et D des Services de
l'Information;

(/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le Décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant dé-
blocage des avancements des agents de l'Etat;

(/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au Dé-
cret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

(/u le Décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative et
Paritaire réunie à Brazzaville en date du 16 Décembre 1981;

...../.....

D.F.P.

D.B.

D.C.F.

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur OKOULA Edouard Roger, Administrateur de 3ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information, en service à la Présidence de la République à Brazzaville est inscrit au titre de l'année 1980 à 2 ans pour le 4ème échelon de son grade.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 2 Juin 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Information,
des Postes et Télécommunications

Commandant Florent NTSIBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS:

- JORPC..... 1
- MININFO/PT..... 2
- DG/TFP..... 2
- DFP..... 3
- DAAF/MININFO/PT 4
- RTC..... 2
- DOSSIER..... 4
- PRESIDENCE REP. 1
- SGCM/BC..... 3
- INTERESSE..... 1
- ARCHIVES..... 4